



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 4 juin 2008

Étude détaillée du projet de loi n° 81,  
Loi portant sur la modernisation de la gouvernance de La Financière agricole du Québec

(Texte adopté avec des amendements)

Rapport déposé à l'Assemblée nationale

le 5 JUIN 2008

document de la session no 1041

## PROCÈS-VERBAL

Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation

Séance du mercredi 4 juin 2008

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 81, Loi portant sur la modernisation de la gouvernance de La Financière agricole du Québec. (Ordre de l'Assemblée, le 27 mai 2008).

Membres présents :

- M. Paradis (Brome-Missisquoi), président de la Commission
- M. Grondin (Beauce-Nord), vice-président de la Commission
  
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation
- M. Clermont (Mille-Îles)
- M. Damphousse (Maskinongé)
- M. De Martin (Huntingdon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation
- M. Deschamps (Saint-Maurice)
- Mme L'Écuyer (Pontiac)
- M. Lessard (Frontenac), ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- M. Marcoux (Vaudreuil)
- M. Ouimet (Marquette) en remplacement de Mme Vallée (Gatineau)
- M. Pagé (Labelle)
- M. Trottier (Roberval)

Autre participant :

- M<sup>o</sup> Nicole Bernier, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

---

La Commission se réunit à 11 h 21 sous la présidence de M. Paradis (Brome-Missisquoi), président de la Commission.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

### REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Lessard (Frontenac), M. De Martin (Huntingdon) et M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) font des remarques préliminaires.

### ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Il est convenu d'étudier séparément chacun des articles introduits par l'article 2.

Article 6 : Un débat s'engage.

À 12 h 51, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

---

À 15 h 11, la Commission reprend ses travaux.

Article 6 (suite) : Le débat se poursuit.

M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

M. De Martin (Huntingdon) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

M. le président juge l'amendement irrecevable.

Après débat, l'article 6, amendé, est adopté.

Article 6.1 : Après débat, l'article 6.1 est adopté.

Article 6.2 : Après débat, l'article 6.2 est adopté.

Article 6.3 : L'article 6.3 est adopté.

Article 6.4 : Après débat, l'article 6.4 est adopté.

Article 6.5 : Après débat, l'article 6.5 est adopté.

Article 6.6 : Après débat, l'article 6.6 est adopté.

Article 6.7 : Un débat s'engage.

À 16 h 12, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

M. Dampousse (Maskinongé) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 6.7, amendé, est adopté.

Article 6.8 : L'article 6.8 est adopté.

Après débat, l'article 2, amendé, est adopté.

Articles 3 et 4 : Les articles 3 et 4 sont adoptés.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté.

Article 6 : M. De Martin (Huntingdon) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Bernier de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 16 h 43, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Après débat, il est convenu de permettre à M. De Martin (Huntingdon) de retirer son amendement.

M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 6, amendé, est adopté.

Articles 7 à 16 : Les articles 7 à 16 sont adoptés.

Article 17 : Après débat, l'article 17 est adopté.

Article 18 : L'article 18 est adopté.

Article 19 : Après débat, l'article 19 est adopté.

Articles 20 à 22 : Les articles 20 à 22 sont adoptés.

Intitulés des chapitres : Les intitulés des chapitres sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

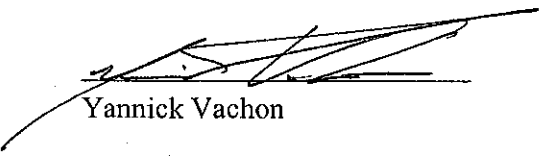
#### REMARQUES FINALES

M. De Martin (Huntingdon), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et M. Lessard (Frontenac) font des remarques finales.


À 17 h 08, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Yannick Vachon



Pierre Paradis

YV/cv

Québec, le 4 juin 2008

ANNEXE I

Amendements adoptés

Projet de loi n° 81

AM 1  
Art. 2(6)

Amendement

ARTICLE 2

Modifier l'article le introduit par l'article 2 :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa,  
du chiffre « 13 » par le chiffre « 15 » et  
du mot « sept » par le mot « huit » ;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa,  
du mot « quatre » par le mot « cinq ».

Adopté

PROJET DE LOI NO 81

AM 2  
Art. 2 (6.7)

Article 2 (6.7)

AMENDEMENT

Modifier l'article 6.7 introduit par l'article 2 du projet de loi par le remplacement des mots « un membre du personnel » par les mots « un dirigeant sous l'autorité du président-directeur général ».

Accepté

AH3  
Art. 6 (II)

Projet de loi n° 81

Amendement

ARTICLE 6

Modifier l'article 11 introduit par l'article 6,  
par le remplacement, dans le premier alinéa,  
des mots " après consultation du conseil d'administration )"  
par les mots " sur recommandation du conseil  
d'administration )".

Adopté

ANNEXE II

Amendements irrecevables et retirés

Projet de loi n° 81

Amd  
A1-2

Amdement

Article 2

Modifier l'article 2 :

par l'ajout, dans le deuxième alinéa des mots :  
« après avoir consulté l'Assemblée nationale »  
avant « en tenant compte des profils de compétence  
et d'expérience approuvés par le conseil. ».

Inrecable

Projet de loi 81

Art 6  
Art. 6

Amendement

article 6

Modifier l'article 11 introduit par l'article 6

1° par le remplacement, dans la première colonne,

du mot « gouvernement » par les mots

« conseil d'administration »

2° par le retrait des mots « après consultation

du conseil d'administration »

~~Retiré~~